

N° 7218⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

**relative à des mesures macroprudentielles portant
sur les crédits immobiliers résidentiels et portant modification de:**

- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- la loi du 1er avril 2015 portant création d'un comité du risque systémique et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg

* * *

AVIS DE L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS

**DEPECHE DU CHARGE DE DIRECTION DE
L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS
AU MINISTRE DES FINANCES**

(15.3.2018)

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre estimée du 6 décembre 2017, je signale que l'ULC n'a pas de commentaires particuliers à formuler en rapport avec ledit projet de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Guy GOEDERT

Administrateur – Chargé de direction

